

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 33-422-1932 portant nomination du délégué du Gouverneur pour procéder aux élections es membres de la Chambre de commerce pour l'année 1932.

n° 33-422-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 janvier 1932

Numéro JO  
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro  
31 janvier 1932

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 25 mai 1912, portant création d'une Chambre de commerce à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 5 novembre 1912, réglant l'application des mesures édictées par le décret du 25 mai 1912 susvisé et les actes subséquents qui l'ont modifié, notamment l'arrêté du 26 avril 1928

**Vu** l'arrêté du 25 mars 1924, supprimant l'emploi de secrétaire général à la Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les fonctions dévolues au secrétaire général en matière d'élection des membres de la Chambre de commerce, notamment celles qui sont fixées par le paragraphe 2 de l'arrêté du 8 novembre 1912, seront remplies, en ce qui concerne les opérations électorales de 1932, par M. Kresser, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.